

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Dans un article ayant pour titre : *Pie IX et Victor-Emmanuel*, une feuille allemande, le *Vaterland*, écrit :

« Notre correspondant de Rome, qui est très-bien informé, nous parle d'une lettre adressée récemment par le Saint-Père au roi Victor-Emmanuel. Quelque peu de foi que nous ajoutions à des négociations entre le Saint-Siège et le gouvernement piémontais comme tel, nous n'en sommes pas moins disposé à admettre l'authenticité de ladite lettre pontificale. Victor-Emmanuel continue à se donner le titre de catholique; il est le fils d'un prince qui a toujours conservé dans son cœur de profonds sentiments religieux, malgré toutes les erreurs de sa vie; il est le roi d'un ancien pays catholique, et ses intimes assurent qu'il y a des heures où les impressions et les reminiscences religieuses de sa jeunesse se réveillent toutes puissantes en lui, où d'amers remords de conscience le poursuivent.

« C'est sur le retour d'une pareille heure que le clément Pie IX a dû compter, en s'adressant au cœur égaré d'un membre couronné de l'Église. Il n'est pas question de négociations, de politique, de propositions et de concessions! C'est la parole du père à son fils, du vicaire de Jésus-Christ au catholique. La situation de l'Italie est, en effet, assez affreuse pour justifier sérieusement cette parole.

« La lettre du Saint-Père au roi Victor-Emmanuel a été expédiée il y a quinze jours et elle invite le roi, dans les termes les plus

sérieux, à mettre un terme à la pitoyable situation de la religion en Italie, à la diffusion de plus en plus grande des crimes et des impiétés.

« Le roi aurait versé des larmes à la réception de cette lettre, mais il n'y aurait pas encore répondu. »

Les lettres de Rome, du 18, disent que M. de Persigny reviendra probablement dans cette ville après son voyage à Naples.

Selon ces mêmes lettres, le pape aurait écrit au roi Victor-Emmanuel, au sujet des évêchés vacants; Sa Sainteté espère que le roi nommera les candidats recommandés pour les sièges compris dans les anciennes provinces soumises au concordat conclu avec le royaume de Sardaigne, le saint-siège se réservant de nommer directement aux autres sièges.

On assure que la reine Victoria a offert au pape des livres magnifiquement reliés; ces livres sont, dit-on, accompagnés d'une lettre de lord Russell au cardinal Antonelli.

On lit dans la France :

La visite que M. le duc de Persigny a faite au pape a donné lieu à Rome à beaucoup de commentaires, dont nous retrouvons les traces dans nos correspondances.

On assure que cette entrevue a été pleine d'intérêt et d'émotion. M. le duc de Persigny aurait exprimé au saint-père les sentiments les plus respectueusement dévoués; il aurait dit, avec l'accent de la plus loyale conviction, que la France n'abandonnerait jamais la cause que l'Empereur soutient si glorieusement depuis quinze ans, et dont les ennemis seuls de l'Em-

pire peuvent conseiller la désertion. Il paraît même que, dans cet entretien, l'honorable membre du conseil privé aurait fait connaître ses idées sur les meilleurs moyens pratiques de garantir l'autorité pontificale.

On ajoute que le pape aurait accueilli ces déclarations avec une bienveillance émue, et que M. de Persigny serait sorti du Vatican profondément impressionné par les paroles du saint-père.

Le Sénat de Turin s'est occupé le 22 avril de la question du Code pénal. Après une discussion à laquelle plusieurs sénateurs ont pris part, l'article abolissant la peine de mort a été repoussé.

A la Chambre des députés, M. Ugdulena a parlé en faveur de la suppression des corporations religieuses, mais en demandant que cette suppression se fit graduellement, et en proposant qu'une partie des biens ecclésiastiques fût consacrée à des œuvres de bienfaisance et au développement de l'instruction publique.

Le *Morning-Post* annonce que l'ambassadeur d'Autriche, à Paris, aurait communiqué au gouvernement français plusieurs pièces relatives à une prochaine entrevue de Varsovie dans le genre de celles de Carlsbad et de Kissingen.

Nous croyons pouvoir assurer que rien jusqu'ici ne justifie le bruit relatif à cette entrevue et qu'il n'en est question que dans les colonnes du *Morning Post*. (La France)

D'un ensemble de lettres arrivées de différents points de l'Allemagne, il résulte que la ques-

tion du Sleswig-Holstein est sur le point d'entrer dans une nouvelle phase.

Le comte de Mensdorff-Prouilly vient de recevoir une dépêche de M. de Bismark dans laquelle le président du conseil du roi Guillaume propose de convoquer les représentants légaux des duchés de l'Elbe, afin qu'ils puissent se prononcer en toute liberté sur le mode de gouvernement qui répondra le mieux aux intérêts du pays.

On mande de Berlin, le 20 avril.

Le conseil des ministres, tenu hier, a discuté la question des duchés. On assure que des résolutions ont été prises relativement à l'exécution de l'ordre royal du 3 avril pour le transfert de la station navale de Dantzig à Kiel, et la réalisation du programme prussien, antérieurement arrêté, pour le règlement de la question de la succession.

On écrit de Nice, 22 avril, 6 h. du soir :

L'empereur de Russie et la reine de Danemarck sont arrivés à 2 heures et demie. La famille impériale, le préfet et toute la colonie russe et danoise ont reçu Leurs Majestés à la gare. Une foule considérable stationnait aux abords de la gare.

L'empereur Alexandre s'est rendu aussitôt auprès de l'impératrice. Il n'a vu le grand-duc qu'après une consultation du docteur Pirogoff, venu de Saint-Petersbourg. L'état du grand-duc est toujours alarmant.

Voici les dernières nouvelles d'Amérique; elles sont datées de New-York, 13 avril soir.

FRUSTRATION.

49

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

VIII. — ENQUÊTE.

Tandis que la presque totalité des habitants de la Bouille se portait en toute hâte vers la demeure de Jeanne où se rendaient déjà le maire, le curé, le garde-champêtre et les gendarmes, Pierre Mesnard se réjouissait basement de la tournure que prenait cet événement extraordinaire.

Invoquant son faux titre de légataire universel du vicomte et du prince, il se voyait enfin en possession de leurs biens, et bénissait les circonstances fatales qui le favorisaient si merveilleusement.

Toutefois, au milieu de sa joie secrète et criminelle, il ne perdait pas entièrement son sang-froid, et sa satisfaction ne l'aveuglait pas au point de lui faire oublier toute précaution. Il calculait donc les conséquences que pouvait amener l'enquête judiciaire qui allait avoir lieu et à laquelle il devait assister en qualité de principal témoin, avec le jeune

chirurgien. Au premier abord, tout semblait conforme à ses desirs.

Les apparences étaient toutes contre Justine; tout l'accusait. Elle devait nécessairement paraître coupable aux yeux de la justice comme elle l'était déjà dans l'esprit de la foule aveugle, prévenue et passionnée.

Nul n'avait intérêt à défendre la jeune fille. Un homme, il est vrai, un seul, paraissait disposé à élever la voix en sa faveur. C'était le chirurgien; mais cet homme, il n'y avait pas à en douter, était amoureux de l'accusée; son témoignage pouvait être facilement regardé comme entaché de partialité; qui sait même si, en raison de cet amour, en arrangeant sa propre déposition, Mesnard, — ainsi pensait-il, — ne pouvait pas rendre ce témoignage suspect.

En effet, à tout prendre, par quelles circonstances ce jeune homme étranger au village, n'ayant aucun motif connu pour s'y rendre, se trouvait-il sur le théâtre du crime? pourquoi, en dernière analyse, ne verrait-on pas en lui un complice, et même un instigateur de cet assassinat?

Rien ne s'y opposait. — L'hypothèse d'une passion violente, mais repoussée par Jeanne et partagée par

Justine, était très-admissible, surtout une fois que le véritable nom des deux femmes serait connu.

Une fois lancé dans cette voie, tout pouvait s'expliquer, et l'accusation devenait formidable. Tel était le raisonnement boiteux que se faisait Mesnard en marchant auprès du curé, auquel de temps en temps, il glissait quelques insinuations dans ce sens.

Notre misérable en était là de ses conjectures et de ses espérances; il bâtissait déjà un plan infernal pour arriver à son but coupable quand le cortège s'arrêta. On n'était plus qu'à quelques pas de la maison de Jeanne.

— Eh bien! fit Mesnard avec inquiétude, pourquoi n'entrons-nous pas?

— Tenez! répondit le curé en allongeant le bras vers l'autre côté de la route.

Tous les regards se tournèrent à la fois vers la place que désignait le ministre de Dieu, et plusieurs voix s'écrièrent simultanément :

— C'est le chien de la petiote!

— La coquine a tué aussi la pauvre bête, ajouta un imbécille, de ceux qu'avait vus Mesnard.

Et tous les autres de répéter avec indignation.

— La coquine a tué aussi la pauvre bête.

C'était en effet le cadavre de *Just* qui avait attiré l'attention du curé et des gendarmes.

A côté se trouvaient encore les sabots et le panier apportés par la Magdeleine, et dans le panier, le reste du morceau de lard empoisonné.

Mesnard avait entièrement oublié cet incident, et il fut un instant désarçonné. L'égorgeur du terreneuve que rien n'expliquait, et qui se rattachait inévitablement à l'assassinat, dérangeait tous ses calculs. Tandis qu'il réfléchissait à cette circonstance, les gendarmes, sur l'ordre du maire, s'étaient emparés des objets, qui furent, à l'instant même et sur place, examinés avec une attention scrupuleuse.

Le chien était bien mort, et mort égorgé; les deux blessures le disaient clairement.

On remarqua ensuite que l'anse du panier portait nettement dessinées avec du sang, les traces d'une main fermée; d'autres traces de sang étaient restées également aux abords du panier; les sabots, placés à côté l'un et l'autre, étaient maculés de sang, d'une façon toute particulière : celui de gauche avait gardé en dedans, sur la partie droite, l'empreinte d'un pouce énorme, et celui de droite, à la partie gauche, celle de deux doigts rapprochés. Il était clair que les deux sabots avaient été pris d'une seule

Lee a capitulé le 9 avril avec toute son armée.

Le bruit court que Raleigh a été évacué et que Selma et Montgomery sont tombés au pouvoir des fédéraux.

M. Lincoln a donné des ordres pour la suspension de la conscription et du recrutement, et pour la réduction des forces militaires.

Les officiers et les soldats de l'armée de Lee ont été autorisés à retourner chez eux sur parole. Les officiers conservent leurs armes.

Les correspondances des journaux assurent que le chiffre des forces qui ont capitulé s'élève à 25,000 hommes.

Lee a reçu l'autorisation de se rendre à Weddon.

Lynchburg a capitulé devant les vedettes fédérales.

Le siège de Mobile fait des progrès.

Une proclamation de M. Lincoln annonce que les navires étrangers dans les ports fédéraux seront soumis aux mêmes restrictions que les navires fédéraux dans les ports étrangers.

Plusieurs membres de la législature de Virginie ont, du consentement des autorités fédérales, convoqué une session à Richmond pour examiner la question du rétablissement de la paix.

M. Lincoln a dit, dans un discours, que les derniers succès donnaient l'espoir d'une paix prochaine et juste. Il a ajouté que la reconstitution était pleine de difficultés qui ne pourraient qu'être augmentées par des divergences d'opinions parmi les populations loyales. Il importe peu que les Etats aient été en dedans ou en dehors de l'Union; tous, dit M. Lincoln, doivent participer aux actes nécessaires pour le rétablissement de relations régulières entre les Etats insurgés et l'Union.

L'état de M. Seward s'est amélioré.

M. Lincoln a ordonné la clôture de la plupart des ports du Sud. On croit que cet acte a pour objet d'empêcher le commerce dans ces ports jusqu'à la conclusion de la paix.

On assure que M. Lincoln publiera prochainement une proclamation conciliante.

La cour de Toronto (Canada) a acquitté les pillards de Saint-Albans.

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance adressée de Paris, le 22 avril, au *Phare de la Loire*:

On dit que le voyage en Algérie est retardé à cause de l'état de malaise du grand-duc héritier de Russie. L'empereur Napoléon ne voudrait pas que les fêtes auxquelles sa présence va donner lieu vinssent justement coïncider avec le deuil de la cour de Russie. En conséquence, il retarderait son départ de quelques jours.

De cette façon, il pourra assister à la première représentation de *L'Africaine*, qui est fixée provisoirement à mercredi prochain.

Pour éviter que le spectacle ne dure jusqu'à 2 heures du matin on a été obligé de supprimer le ballet; c'est la seule coupure à laquelle M^{me} Meyerbeer ait voulu consentir.

On m'assure que dans le dernier conseil des ministres, on s'est uniquement occupé des événements militaires qui viennent de s'accomplir en Amérique et des conséquences qu'ils peuvent avoir pour l'Europe, mais plus particulièrement pour les puissances qui ont des intérêts engagés en Amérique. Je dois vous signaler à ce propos un fait assez curieux.

En Suisse, en Allemagne et même en Angleterre des souscriptions viennent d'être ouvertes au profit des nègres d'Amérique qui recouvrent leur liberté. La souscription réussit surtout en Suisse; la ville de Lauzanne a déjà fait à elle seule un premier envoi de 60,000 fr.

A Paris une réunion a eu lieu mardi dernier dans le même but chez M. Laboulaye, mais je ne sais pas qu'il y ait eu jusqu'ici une manifestation publique, avec ou sans le concours de la presse.

Cela dit, je passe au Mexique pour démentir, sur la foi du *Mémorial diplomatique*, la nouvelle du prochain retour du maréchal Bazaine.

« Bien que la pacification du Mexique fasse des progrès rapides, dit le *Mémorial*, l'empereur Maximilien a demandé et obtenu que le maréchal Bazaine restât à la tête des troupes françaises, parce que l'autorité de sa personne et le respect qu'inspirent son caractère et ses talents contribuent puissamment à assurer l'unité d'action pour le prompt accomplissement de la glorieuse tâche échue à l'armée française. »

L'empereur Maximilien a été moins heureux avec le chevalier Scherzenlechner, son intendant. Quoique attaché pendant vingt-cinq ans à la personne de l'archiduc en qualité de secrétaire particulier, le chevalier Scherzenlechner n'a pas pu ou n'a pas voulu se résigner à rester à Mexico; il est arrivé à St-Nazaire par le dernier paquebot et s'en retourne en Autriche. Des personnes qu'il a vues ici, rapportent qu'il n'a pas l'air de regretter beaucoup le Mexique.

M. Berryer est de retour à Paris. Sa santé s'est améliorée, mais il n'est pas encore certain de pouvoir donner suite à son projet de participer à la discussion du budget.

On m'assure, continue le même correspondant, que les compagnies de chemins de fer ont été invitées à activer leurs travaux, afin de donner de l'occupation aux ouvriers qui en manquent. Ces compagnies recevraient, dit-on, au besoin, l'autorisation d'émettre de nouvelles obligations.

Obligations, emprunts, tout cela se tient, tout cela se confond un peu dans mon esprit, et me voilà sur la voie pour vous rapporter un bruit qui me paraît singulier mais qui a cours, sinon crédit à la Bourse.

On me dit donc qu'un grand établissement

financier s'est chargé du prochain emprunt de la ville de Paris et songe, pour allécher le public, à lui offrir des lots à l'instar des lots mexicains.

Seulement, il ne s'agirait pas cette fois de primes en argent; par une combinaison qui ressemble à une flatterie à l'adresse de M. Haussmann, le grand établissement financier dont je vous parle offrirait en primes des... eh parbleu! des maisons.

Le premier numéro sortant aurait un château dans les beaux quartiers, sur le boulevard Haussmann, par exemple; le second, naturellement moins bien partagé, aurait un hôtel rue Lamartine; les autres enfin n'auraient qu'une maison et l'on irait par gradation ou dégradation jusqu'à la rue Mouffetard ou dans le quartier des Incurables.

N'est-ce pas que c'est ingénieux?

Avant que j'en finisse avec ces histoires de primes et de lots, voulez-vous savoir pourquoi le grand tirage de la loterie d'Amiens est incessamment ajourné? Voici, d'après le *Figaro*, à quoi cela tient. Le comte de Chambord, sollicité d'ailleurs par la commission de la loterie, a donné un tableau au musée qui a été bâti avec le produit de cette loterie; tous les membres de la commission ont accepté le tableau, cela va sans dire, mais il s'en trouve parmi eux qui maintenant ne voudraient pas qu'on mit au bas du tableau la mention ordinaire: *Donné par M. le comte de Chambord*.

Cette prétention excessive, et dans tous les cas excessivement ingrate, rencontre des résistances et c'est ce qui explique, au dire du *Figaro*, l'ajournement perpétuel du tirage du gros lot.

Les lettres d'Espagne disent que l'agitation est toujours grande et la situation très-tendue; on craint une révolution qui se ferait au profit du roi Ferdinand, père du jeune roi de Portugal. Ce serait un moyen indirect d'arriver à l'union ibérique, rêve de bien des gens de l'autre côté des Pyrénées.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

« Paris, 15 avril 1865.

» Monsieur le préfet,

» J'ai déjà eu l'honneur de vous adresser des instructions au sujet des rapports politiques que vous devez me faire parvenir périodiquement. Vous avez compris qu'au lieu d'embrasser dans une circulaire d'ensemble la direction générale à donner au service, mon intention est de vous faire connaître successivement mes vues sur les principales questions qui rentrent dans les attributions du ministère de l'intérieur.

» Je veux aujourd'hui appeler votre attention sur la règle que vous aurez à suivre dans vos rapports avec les populations et sur l'importance que j'attache à ce que vous et vos colla-

borateurs fassiez dans vos circonscriptions des tournées fréquentes et pratiques.

» Je sais, monsieur le préfet, et je vous en loue, que vous consacrez aux affaires du chef-lieu tous les soins qu'elles comportent, et aux relations sociales le temps qu'elles sont en droit d'exiger; vous trouvez là le moyen de fortifier votre action et d'étendre votre influence. Mais vous ne devez pas seulement vous concilier les sympathies des administrés avec lesquels vous êtes en contact quotidien, il faut vous souvenir sans cesse que d'autres intérêts réclament votre sollicitude et profiteraient de votre présence.

» Une circulaire de l'un de mes prédécesseurs a prescrit que, dans le délai de deux ans, toutes les communes de votre département devaient être visitées soit par vous, soit par MM. les sous-préfets. La mesure est excellente, mais elle n'a pas été, sur tous les points, suffisamment mise à exécution; de plus, l'une des tournées prescrites se confond avec celle du recrutement, qui est forcément rapide et chargée de soins de toute nature. Il ne faut pas, d'ailleurs, que les populations rurales ne vous voient au milieu d'elles qu'au moment où vous y êtes appelés par les exigences de ces fonctions spéciales. Il importe qu'elles vous voient vous imposer les mêmes déplacements pour venir étudier sur place leurs affaires et leurs besoins. Il importe que non-seulement vous soyez accessible à tous, mais encore que vous alliez à ceux qui ne peuvent venir à vous. Les grands intérêts s'affirment toujours; les petits sont souvent timides. Mais l'Empire doit étendre également sur tous sa justice distributive, et celle-ci est d'autant plus efficace, qu'elle est rendue de plus près.

» C'est surtout quand des divisions locales ou des renseignements contradictoires laissent incertaine la meilleure solution à donner aux affaires, que votre présence devient indispensable. La vue des lieux vous en apprendra plus qu'une longue correspondance, votre intervention personnelle fera jaillir la lumière du choc même des intérêts, et elle sera surtout efficace pour ménager entre les prétentions opposées une conciliation équitable.

» Entretenez donc avec vos administrés ces rapports constants qui cimentent la confiance après l'avoir fait naître; et quand vous aurez à faire appel à leur concours, vous trouverez des relations sûres et des amis dévoués.

» Faites vous-même et demandez à MM. les sous-préfets des tournées fréquentes et uniquement consacrées à visiter les communes éloignées du chef-lieu; écoutez toutes les plaintes, ne négligez aucune réclamation. Il n'est pas de petits intérêts pour les intéressés, et une simple question d'alignement, qui n'est pour l'administration qu'une affaire de détail, est souvent celle qui préoccupe le plus le citoyen qu'elle concerne, et qui lui inspire le plus de mécontentement contre une admi-

main, entre le pouce et les deux premiers doigts de la main droite, et apportés à l'endroit où ils se trouvaient.

Les empreintes étaient larges et longues, donc la main qui les avait faites devait être forte.

Les sabots étaient en outre grands et gros, et un coup d'œil suffisait pour établir que jamais cette chaussure n'avait pu être portée par la jeune fille.

A quelques pas du chien mort, le sol était comme balayé imparfaitement.

C'était l'endroit où la Magdeleine s'était accroupie.

Enfin l'on signala quelques traces de pas allant du cadavre à la porte de la cabane.

Les empreintes étaient, autant qu'on pouvait encore le distinguer, celles d'un pied nu, large et fort, avec cette particularité que les doigts étaient fortement moulés dans la poussière, et que le talon l'était à peine; d'où cette conclusion facile à tirer que la personne dont le pied avait laissé ces empreintes accusatrices, avait marché sur les pointes pour faire moins de bruit.

Or, cette personne devait être l'assassin.

Evidemment l'accusation s'éloignait de Justine.

Quelle nécessité d'ailleurs à la jeune fille de tuer son chien?

Passe encore si le pauvre animal eût appartenu à Jeanne. C'était alors un défenseur dont il fallait se débarrasser; mais il était avéré que Just n'obéissait qu'à Justine, et que, loin d'être un obstacle aux projets de la jeune fille, l'obéissant animal eût pu être un auxiliaire puissant. Ne l'avait-on pas vu à l'œuvre, à propos des agressions de la Magdeleine?

Ainsi non-seulement l'accusation s'éloignait forcément de Justine, ainsi que nous l'avons dit, mais elle prenait une autre direction.

Tout l'échafaudage de Mesnard était donc sur le point de s'écrouler, si quelque circonstance imprévue ne venait en aide au misérable clerc de procureur.

Ces raisonnements que notre homme s'était faits rapidement vinrent également, quoique d'une façon moins nette, moins détaillée, à l'esprit de ceux des assistants dont une injuste prévention n'avait pas obscurci le jugement, et les dispositions étaient devenues moins hostiles à Justine quand les représentants de la justice se présentèrent à la porte de la maison, où déjà stationnaient un certain nombre de commères.

Depuis quelques instants, Raimbaud, attiré par le bruit, se tenait sur le seuil. Objet de la curiosité de tous, on l'examinait avec cette persistance indiscrete et tenace qui est le propre des oisifs et des curieux.

Les gendarmes ouvraient la marche; ils firent mine d'écarter le jeune homme, qui les arrêta lui-même d'un geste.

— Messieurs, leur dit-il, avant tout veuillez faire éloigner cette foule.

Les curieux murmuraient, mais il leur fallut obéir aux instances énergiques des gendarmes.

— Quant à vous, Messieurs, continua Raimbaud, en s'adressant aux différents fonctionnaires venus pour procéder à la constatation des faits, veuillez ne pénétrer ici qu'en petit nombre et aussi doucement que possible.

— Pourquoi toutes ces précautions? dit un gendarme... Qui êtes-vous, Monsieur?... La loi...

Raimbaud l'interrompit:

— La loi, Monsieur, ne veut pas que par excès de zèle, par une précipitation aussi inutile que fâcheuse, on compromette deux existences.

Chacun se regarda avec étonnement; nul ne comprenait.

— Je suis médecin, continua l'amoureux de Justine; des circonstances fortuites m'ont conduit dans cette maison, et je me trouve avoir à ma garde deux créatures dont l'une est dans un état exceptionnel qui demande les plus grands ménagements, tandis que l'autre semble vouloir sortir miraculeusement de la tombe, où un assassin a voulu la précipiter...

Il y eut un mouvement d'étonnement général.

— Que voulez-vous dire? interrompit Mesnard, non sans inquiétude.

— Je veux dire que celle qu'on avait crue morte respire...

Une exclamation sortit de toutes les poitrines.

— Dieu, continua Raimbaud, en commandant le silence d'un geste, est en train d'opérer un miracle, et dans ce moment nous aurions plus besoin d'un docteur habile que d'un juge d'instruction.

— La Vieille de la Côte n'est pas morte? demanda le maire.

— En êtes-vous bien sûr? ajouta le curé.

— Oui, Messieurs, répondit Raimbaud; en ce moment, cette malheureuse respire encore. Je le répète, cela tient du miracle, car la main qui a frappé était ferme, et elle avait bien choisi la place... c'est Dieu qui a détourné le coup... et avec son aide,

Administration négligente, le plus de reconnaissance pour une administration active et vigilante.

Il faut donc, monsieur le préfet, sans laisser en souffrance les grandes affaires auxquelles l'Empereur vient de donner une nouvelle et énergique impulsion, vous occuper aussi des petites, veiller à ce qu'elles reçoivent toujours une solution prompte et consciencieuse.

Je sais, monsieur le préfet, que votre concours intelligent et dévoué ne me fera pas défaut, et que vous et vos collaborateurs vous conformerez à mes instructions.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le ministre de l'intérieur, LAVALETTE.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La composition du camp de Châlons est définitivement arrêtée : c'est, comme nous l'avons dit, M. le maréchal Niel qui le commandera.

Chef d'état-major : le général Pourcet ; commandant l'artillerie : le général Prince-teau ; intendant militaire : M. Ulrich.

1^{re} division : le général Picard. 1^{re} brigade, le général Grenier : 4^e chasseurs à pied, 45^e 74^e de ligne. 2^e brigade, le général Duportal-Dugoasmeur : 84^e et 96^e de ligne.

2^e division : le général de Liniers. 1^{re} brigade, le général Letellier-Valazé : 8^e chasseurs à pied, 4^e et 9^e de ligne. 2^e brigade, le général Brayer : 11^e et 26^e de ligne.

Division de cavalerie, le général Clérambault. 1^{re} brigade, le général de Monfort : 5^e et 8^e chasseurs à cheval. 2^e brigade, le général de Gerbois : 5^e et 8^e dragons.

Sept batteries d'artillerie et deux compagnies du génie.

L'effectif ordinaire du camp de Châlons a été diminué d'une division d'infanterie par suite de l'éloignement d'une certaine quantité de nos régiments qui occupent l'Algérie, les Etats pontificaux et le Mexique.

A la mort de M. de Morny, il fut dit que

sa galerie de tableaux ne serait pas dispersée et resterait la propriété et l'ornement du Corps-Législatif. Quelques députés firent même circuler une adresse à l'Empereur pour assurer la réalisation de ce vœu, et cette adresse était déjà couverte d'un assez grand nombre de signatures, lorsqu'elle fut présentée à M. Glais-Bizoin. On sait quelle fut sa réponse. Il écrivit au bas de l'adresse : « Je m'y associe de grand cœur, pourvu que les députés signataires se cotisent pour payer le prix d'achat de la galerie. » Et son nom fut le dernier inscrit : l'annotation qui le surmontait refroidit les enthousiasmes, l'adresse n'alla pas plus loin et avant-hier le *Moniteur* annonçait la mise en vente très-prochaine de la belle galerie de M. le duc de Morny.

L'acier est en ce moment très à la mode. Les femmes en sont littéralement couvertes ; leurs cheveux, leurs chapeaux et leurs voiles en sont constellés. Les agrafes, les épingles, les bracelets, les boucles d'oreilles, les porte-monnaie sont en acier. Est-ce extrêmement joli ? nous ne l'affirmerons pas ; toujours est-il que les fabriques d'Alsace font fortune en ce moment, grâce à la mode nouvelle.

La semaine dernière un assez grand nombre de fidèles étaient réunis dans l'église indépendante des méthodistes-unis, à Preston ; tout à coup un individu à la visite duquel on ne s'attendait certes pas se présente à la porte ; quelques cris se font entendre auxquels répond une voix fortement enrouée ; on se retourne, et qu'est-ce qu'on aperçoit ?

Un magnifique ours se dandinant avec grâce et demandant à écouter le sermon : on peut juger de l'effroi des fidèles ; cet ours appartient à une ménagerie qui est en train de faire les délices de toutes les bonnes d'enfants de Preston.

Heureusement le gardien du susdit animal accourut tout essoufflé à la recherche de son ours, enchaina l'incommode promeneur, qui se laissa faire bien tranquillement, et rentra chez lui de ce pas grave que nous connaissons à ses pareils.

Chronique Locale.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Richard, président honoraire, qui a succombé à la suite d'une maladie de quelques jours seulement.

Samedi un nouvel orage a éclaté sur notre pays, et cette fois la grêle a tombé et a causé des dégâts, surtout sur les communes de Verrie, Montfort et Saint-Léger.

Samedi 22 avril a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, la distribu-

tion des récompenses accordées aux sociétés savantes à la suite du concours de 1865.

Dans cette distribution, l'Anjou a été assez heureux.

M. Gripon, membre de la Société industrielle d'Angers, a reçu une médaille d'argent pour son mémoire sur la théorie des tuyaux sonores.

La Société, elle-même, d'Angers a reçu une médaille de bronze, pour être déposée dans ses archives.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions ainsi conçues de l'article 1^{er} titre 3 du règlement de police du 1^{er} juillet 1851 :

« Il est défendu à tous propriétaires et locataires de faire construire ou réparer, en tout ou en partie, sur la voie publique, aucun bâtiment ou mur de clôture, sans en avoir obtenu l'autorisation et l'alignement des autorités compétentes. Personne aussi ne peut y établir des enseignes, chapiteaux et autres objets faisant saillie.

Les entrepreneurs sont responsables des dites contraventions, et peuvent être poursuivis solidairement avec le propriétaire ou locataire. »

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 22 avril 1865. Le Maire, CHEDEAU, adj^{te}.

AVIS.

Le sieur Dubos (Pierre-Lucien), ancien soldat, et le sieur Arbon, Michel, militaire en activité, sont invités à se présenter, sans aucun délai, au secrétariat de la Mairie de Saumur pour y retirer des pièces à leur adresse.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les nouvelles de Nice reçues hier, ne laissaient plus d'espoir sur l'issue fatale de la maladie du grand-héritier.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de S. A. I. le prince héritier de Russie.

L'Empereur et l'Impératrice des Français ont transmis immédiatement à Nice, par le télégraphe, l'expression de leur profonde affliction, à laquelle s'associera le sentiment de notre pays.

Bruxelles, 24 avril. — Le *Moniteur belge* constate que l'état du roi était, hier soir, de plus en plus satisfaisant. Le bulletin du Châtelet dit que l'amélioration continue et que le roi a passé une bonne nuit.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 mars au 21 avril.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS				
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.			
BOUCHERS.												
MM.												
1	Remare.	»	»	1	3	»	6	17	»	16	28	»
2	Morisseau.	1	4	»	3	»	10	33	»	18	43	»
3	Touche.	»	1	»	2	»	3	23	»	13	28	»
4	Poisson.	1	1	»	4	»	17	28	»	26	35	»
5	Groleau.	»	2	»	2	»	»	14	»	5	11	»
6	Lanier.	»	»	»	1	»	3	20	»	4	15	»
7	Corbineau.	1	5	»	5	»	8	35	»	21	45	»
8	Séchet.	2	1	»	3	»	4	25	»	14	20	»
9	Prouteau (1)	»	1	»	2	»	»	11	»	9	12	»
10	Chalot.	»	»	»	1	»	»	15	»	9	14	»
11	Pallu.	1	»	»	5	»	4	28	»	6	25	»
CHARCUTIERS.												
MM.												
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	7	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5	»
5	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	3	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	6	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	8	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	2	»
11	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	»
12	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	2	»

(4) Un veau refusé pour défaut de poids.

Marché de Saumur du 22 Avril.

Froment (1 hectol.)	15 57	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité.	14 96	Paille hors barrière	52 06
Seigle.	8 75	Foin.	96 64
Orge.	8 50	Lucerne (les 750 k)	97 50
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle.	150 —
Pèves.	14 —	— de luzerne.	112 —
Pois blancs.	26 —	— de colza.	28 50
— rouges.	26 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	54 —	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	45 —	— cassées (50 k.).	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité 150 à 160
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id. 60 à 80
Id.	2 ^e id. 55 à 60
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id. 42 à 45
Id.	2 ^e id. 38 à 40
La Vienne, 1864.	32 à 36
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1864.	90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité 220 à 240
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Yarrains, 1864.	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Restigny 1864.	75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. 60 à 70

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

nous la sauverons... j'espère.

Le curé fit le signe de la croix et murmura une prière.

Cette résurrection venait encore contre-carrer les espérances criminelles de Mesnard, et ce fut d'un ton de mauvaise humeur qu'il dit :

— Et la jeune... l'assassin... où en est-elle ?...

Raimbaud le regarda avec étonnement et indignation ; on eût dit qu'il voulait lire dans son cœur. Mesnard détourna les yeux.

— Pourquoi vous hâtez-vous d'accuser ? Monsieur. Où vous voyez une criminelle, je ne vois, moi, qu'une victime de la fatalité !... Je connais cette jeune fille... et je répondrais de son innocence comme de la mienne.

Mesnard, blessé par cette apostrophe, eut un sourire ironique et, s'adressant à son voisin, il lui dit à mi-voix :

— C'est sans doute son amant.

Raimbaud surprit ces paroles et jeta un regard de colère et de mépris sur le calomniateur.

Toutefois nul ne fit attention à cette insinuation perfide ; un seul fait captivait alors l'attention : la Vieille de la Côte n'était pas morte.

Or voici ce qui était arrivé.

Une fois seul, et après s'être assuré de nouveau du sommeil de Justine, Raimbaud avait examiné avec la plus grande attention la poitrine de Jeanne ; toute la partie gauche était couverte d'un sang noir et figé. Son premier soin fut de laver la plaie : en homme de précaution et selon l'habitude des praticiens, Raimbaud avait toujours sur lui une trousse de voyage contenant les principaux instruments nécessaires à un premier pansement et aux opérations vulgaires de la chirurgie. Il sonda la plaie et, à son grand étonnement comme à sa grande joie, quelque gouttes d'un sang chaud en sortirent ; il sonda de nouveau, auscultait, palpa, et ne tarda pas à être convaincu que toutes les sources de la vie n'étaient pas taries chez la blessée.

— Que Dieu achève son œuvre ! s'écria le jeune docteur ; il n'est pas possible que la Providence, en préservant cette malheureuse de la mort, n'ait pas voulu ménager à la justice humaine un moyen de découvrir la vérité dans ce drame incompréhensible.

Les commentaires et les réflexions cessèrent aussitôt, comme par enchantement. On eût dit une assemblée de muets. Dans la chambre, chacun put s'assurer que Jeanne vivait encore.

Mesnard fut le plus empressé à examiner la blessée, et ce fut d'un ton qui annonçait comme une espèce de regret qu'il murmura :

— Elle respire !... elle...

— Pourquoi, ajouta-t-il tout haut, ne la transporterait-on pas à l'hospice de Rouen ?

Raimbaud haussa les épaules.

— Mais, Monsieur, continua Mesnard, blessé du geste de Raimbaud, cette malheureuse serait, ce me semble, beaucoup mieux traitée là-bas qu'ici.

— J'en suis convaincu, répliqua Raimbaud.

— Elle aurait là des hommes d'expérience et de savoir, tandis...

— Tandis qu'ici il n'y a près d'elle qu'un jeune homme, voulez-vous dire, un ignorant...

— Je ne prétends pas cela, Monsieur, mais...

— Mais, Monsieur... répliqua vivement le jeune chirurgien, que l'insistance de Mesnard choquait ; vous voulez donc que cette malheureuse femme meure ?...

— Moi, Monsieur ?...

— Sans doute... Je soutiens que le plus petit dérangement amènerait une hémorragie nouvelle, et que cette fois le mal serait sans remède... Jusqu'à nouvel ordre donc, jusqu'à ce qu'un homme de

savoir et d'expérience en ait décidé autrement, je m'oppose formellement à ce que cette femme sorte d'ici.

(La suite au prochain numéro.)

Nous ne voudrions pas priver nos concitoyennes de la chance qui leur est offerte par l'annonce suivante, que publie l'Opinion nationale :

UN MONSIEUR TRÈS-DOUX, très-aimable, ayant eu une belle jeunesse, possédant une vingtaine de mille francs, désire se marier avec une personne ayant de quoi vivre et de bonne conduite (n'importe l'âge). On peut être sûr d'être heureuse avec lui ! Il mettra son bonheur à rendre son épouse heureuse !

Adresser ses lettres à M. Edouard B...

36, rue d'Enghien, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES (55^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1^{re} année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Près la rue Juive, en Villebernier,

LA PIÈCE DE LA BARRE

Bien affrûtée, contenant 34 ares, avec PETITE MAISON. S'adresser audit notaire. (200)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré.

Plusieurs MORCEAUX DE VIGNE, avec pavillon, au Clos-Poinçon et aux Galmoises.

UNE CAVE, au Clos-Bonnet. S'adresser audit notaire. (166)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX.

Le samedi 29 avril 1865, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, par le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères de 36 chevaux provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur, SAVOIR :

- 6 chevaux de manège,
- 6 chevaux de carrière,
- 1 cheval de fourgon,
- 23 chevaux de troupe,

Total 36
On paiera comptant plus 5 p. 0/0.
Le Receveur des Domaines,
(197) Z. JANNETEAU.

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRENTER

UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.
S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n° 25, Saumur.

A LOUER

Présentement,

UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD. (185)

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guinrandy père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

A LOUER

Présentement,

MAISON DU TIVOLI

Route d'Angers,

Commune de Saint-Lambert,

Avec BEAU JARDIN enclos de murs, bien affrûté, d'une contenance de 27 ares 50 centiares.

S'adresser à M. DUTERTRE, à la gendarmerie de Saumur. (186)

A VENDRE

UN CHEVAL DE VOITURE.

S'adresser chez M. MONNEREAU, négociant en liquides, rue Beaurepaire, Saumur. (198)

BONNE OCCASION!

A VENDRE

UNE VOLIÈRE,

Garnie d'oiseaux.

S'adresser au bureau du journal.

FONDS DE CORDERIE

A CÉDER DE SUITE,

A Fontevault.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A LOUER,

Un JARDIN de 15 à 20 ares, entouré de murs et bien planté, avec Pavillon, dans la banlieue de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

LE VERT

DE

LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1865.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant.

(201)

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE :

Chez M. HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 AVRIL.			BOURSE DU 24 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 65	» 05	» »	67 45	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852.	96 05	» 05	» »	96 »	» »	» 05
Obligations du Trésor.	450 »	» »	» »	450 »	» »	» »
Banque de France.	3565 »	» »	5 »	3565 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1272 50	» »	» »	1272 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Industriel	720 »	» »	» »	720 »	» »	» »
Crédit Mobilier	785 »	2 50	» »	775 »	10 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	957 50	2 50	» »	952 50	» »	5 »
Orléans (estampillé)	842 50	1 25	» »	835 »	» »	7 50
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1062 50	6 25	» »	1057 50	» »	5 »
Est.	523 75	» »	» »	526 25	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	958 75	» »	2 50	955 »	» »	2 50
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	602 50	» »	» »	592 50	» »	10 »
Ouest	527 50	» »	» »	523 75	» »	3 75
C ^e Parisienne du Gaz	1655 »	10 »	» »	1647 50	7 50	» »
Canal de Suez	450 »	» »	» »	450 »	» »	» »
Transatlantiques	522 50	» »	» »	522 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 65	» »	» »	65 45	» »	20 »
Autrichiens	440 »	1 25	» »	437 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	546 25	» »	» »	542 50	» »	3 75
Victor-Emmanuel	306 25	3 75	» »	305 »	» »	1 25
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	271 25	1 25	» »	270 »	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	538 75	» »	3 75	512 50	» »	26 25
Saragosse	370 »	» »	» »	330 »	» »	40 »
Séville-Xérés-Séville	185 »	» »	7 50	175 »	» »	10 »
Portugais	245 »	2 50	» »	240 »	» »	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315 »	» »	» »	313 75	» »	» »
Orléans	301 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Ouest	298 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Midi	296 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Est	301 25	» »	» »	298 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.